



# N-D de la Merci N-D de l'Assomption

éditorial

## Voile intégral et laïcité.

La question du voile intégral a soulevé à nouveau le débat sur la place des religions dans notre société. Bien que ce ne soit pas une obligation religieuse du Coran, c'est l'objet de discussions où la laïcité entre en jeu. Notre évêque a diffusé une déclaration à ce sujet. Cette question me fait penser à une interview publiée dans le *Panorama fresnois* où l'auteur (responsable franc-maçon) disait qu'on peut éventuellement concevoir le port de signes religieux dans l'espace privé mais aucunement dans l'espace public. Quelle étrange conception de la laïcité ! Il faudrait devenir schizophrène et avoir une vie privée cachée d'un côté, et ranger au placard notre identité chrétienne lorsqu'on sort ! Je ne veux pas justifier le voile intégral, en particulier lorsqu'il y a nécessité de vérifier l'identité de la personne ou si ce port trouble l'exercice d'une profession. Mais j'ai la crainte de voir naître l'amalgame entre une disposition réglementaire nécessaire à la vie publique, et le rejet de toute expression religieuse. La laïcité elle-même, dans la Loi (rapport du conseil d'État en 2005) ne demande pas cela. Alors restons libres et promouvons cette liberté de s'exprimer, y compris par nos signes dans le respect de chacun.

P. Jacques Cramet.

## Rencontre avec...

### Françoise Gohin et Jacques Cramet

#### Ils sont rémunérés grâce au Denier de l'Église.

Françoise est laïque chargée de mission ecclésiale à L'Hay. « Mon salaire s'élève à 1000€ pour 30 h par semaine, mais il m'arrive de faire 40 à 45 h. Je souhaitais reprendre mon métier de responsable de halte-garderie lorsque l'Évêque m'a proposé cette mission. Le choix n'a pas été difficile car j'avais avant tout le désir de servir le Christ et l'Église. C'était important que cette mission qui est source de joie pour moi soit aussi reconnue financièrement. En tant que bénévole, je n'aurais jamais pu y consacrer autant d'heures. Le fait que l'Église puisse rémunérer des laïques chargées de mission est une chance : cela permet à des femmes de mettre leurs compétences au service de l'Église, qui s'ouvre ainsi plus largement vers la société ».

Jacques est le curé de Fresnes et Rungis.

« Mon salaire s'élève à 900€, comme celui de tout prêtre en début comme en fin de ministère. Mon logement et toutes les charges sont assumés par la paroisse. Si au départ j'ai eu quelques difficultés financières (achat de ma voiture), maintenant je ne me plains pas. Je vis simplement, mais pas pauvrement. En devenant prêtre, j'ai fait don de ma vie à l'Église. Je ne me considère pas comme un salarié ordinaire et je me sens redevable envers l'Église diocésaine qui me prend en charge. Le Denier de l'Église est un bon système. Chacun doit contribuer pour que l'Église puisse vivre ».

Propos recueillis par Marie-Odile Piassale

## Agenda

### Lundi 8 février

20h30 : réunion de l'équipe CCFD - Terre Solidaire à Fresnes

### Vendredi 12 février

20h30 : Assemblée générale de la Cité

### Samedi 13 février

15h : éveil à la Foi pour les 4/7 ans à Fresnes  
18h30 : messe des familles à Rungis

### Dimanche 14 février

10h30 : messe des familles à Fresnes

### Mercredi 17 février

9h : messe des Cendres à St-Éloi  
19h30 : messe des Cendres à N-D de la Merci  
20h45 : prière du Chapelet à St-Éloi.

### Samedi 20 février

9h45 : réunion de la Conférence St-Vincent de Paul à Fresnes

### Dimanche 21 février

15h : célébration de l'appel décisif des catéchumènes avec Mgr Santier à la cathédrale de Créteil

## Ceci vous concerne...

### « Il y a une Église dans ma vie »

Lancement en Ile de France de la campagne du Denier de l'Église les 13 et 14 février.

### Pèlerinage à Lourdes

Organisé pour nos aînés d'Ile-de-France du 12 au 16 avril. Renseignements : Monique Trouvé 01 78 54 76 36

### Un monastère invisible

Notre diocèse lance un vaste réseau de prière pour les vocations. Seul, en famille, en groupe ou en communauté, vous choisissez un rendez-vous régulier pour porter dans votre prière, les vocations dont l'Église et le diocèse ont besoin.

Inscrivez-vous à l'aide des dépliants disponibles au fond de l'église.

### Riche ou pauvre ? Partageons nos richesses

Durant le Carême, le CCFD-Terre Solidaire nous invite au partage avec les populations les plus démunies dans le monde. Le pays phare sera l'Afrique du Sud.

## Infos pratiques

### Messes dominicales

Samedi : 18h30 à Rungis.  
Dimanche : 10h30 à N-D de la Merci.

### En semaine :

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi  
9h à Saint Éloi

**N-D de la Merci** 01 46 66 10 13  
laparoissendmerci@wanadoo.fr

**N-D de l'Assomption** 01 46 87 94 45  
paroissedelassomption@orange.fr

### Accueil

N-D de la Merci : lundi 16h30-18h30  
de mardi à vendredi 9h30-11h30 & 16h30-18h30  
samedi 9h30-11h30  
N-D de l'Assomption : mardi & jeudi 17h-19h  
samedi 10h-12h

### Site du secteur

<http://www.catholiques-val-de-bievre.org>

## Nos peines

Nous avons accompagné de notre prière lors de leurs obsèques à Fresnes : Simonne Ghisloli, Jean Barbeau et à Rungis : Jean-Jacques Guss

*L'équipe de l'aumônerie et les patients de l'hôpital Paul Guiraud de Villejuif remercient les paroissiens pour leurs dons à l'occasion de Noël.*

## A quoi sert le Denier ?

*En 1907, l'Évêque d'Autun, en établissant le Denier écrivait : « le sort de vos prêtres dépend uniquement de vous »*

Le lancement de la campagne 2010 du Denier de l'Église aura lieu les 13 et 14 février. Chaque année, les paroisses sollicitent les catholiques pour la collecte du Denier afin que notre Église soit en capacité de vivre sa mission. La collecte du Denier est essentielle car, contrairement aux idées reçues, l'Église ne reçoit ni aide ni subvention de l'État ou du Vatican. C'est dire si la collecte du Denier est vitale. La campagne dure une année, il est souhaitable que les dons se fassent régulièrement tout au long de l'année, ce qui facilite la vision à une année du diocèse sur la gestion de son personnel. Chaque catholique, en fonction bien sûr de ses possibilités, est donc appelé à participer au Denier

Il faut comprendre que chaque ressource a son objectif spécifique. L'argent donné aux quêtes sert essentiellement au fonctionnement des paroisses. Les œuvres de partage permettent d'accueillir et d'accompagner les personnes en difficulté. Le Denier de l'Église, quant à lui, est destiné à permettre la rémunération des prêtres et des salariés laïcs. C'est seulement notre contribution au Denier de l'Église qui permet à toutes ces personnes de vivre décemment et d'assurer leur mission. Donner au Denier est un devoir de justice envers elles. Subvenir aux besoins de l'Église n'est pas un geste de générosité envers l'une des innombrables œuvres de bienfaisance à laquelle nous donnerions notre préférence. C'est notre responsabilité de catholique.

*Documents de l'Évêché – service du Denier*